

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**

DATE DE CONVOCATION :

Le 20 septembre 2016

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 21 (20 à partir du point II 1,
Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 13 (14 à partir du point II 1,
Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)
- AYANT DONNE POUVOIR : 8

Le Lundi 26 septembre 2016 à 18h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Planjo de Sainte-Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)
Madame Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Séverine FONTAINE (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Claude MAHNANA, Jacqueline POLETTI (pouvoir à Michel GIRAUDY), Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Audrey NALIN)
Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Louis GARNIER, Eric MINORET, Robert PASCAL-MOUSSELARD (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Simone PERGET)
Monsieur Alain EMPRIN a quitté la séance à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Arlette NOIR

N°2016-53 REMISE GRACIEUSE DU DEBET POUR CAS DE FORCE MAJEURE – REGIE DE RECETTES DECHETTERIES

Une somme de 240 € doit être passée en perte et profit sur la régie de recettes déchetteries.

Malgré l'absence de faute, la responsabilité du régisseur titulaire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise est engagée bien que la gestion de la sous-régie soit confiée à un mandataire. Conformément aux règles applicables en l'espèce, le régisseur titulaire a demandé au Directeur Départemental des finances publiques une décharge en responsabilité et une remise gracieuse, sur lesquelles le Conseil communautaire est appelé à donner un avis.

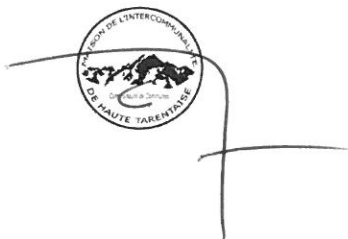
Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé de donner un avis favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **CONSTATER** l'absence de faute du régisseur titulaire de la régie de recettes « Déchetterie »
- **EMETTRE** un avis favorable à la décharge de sa responsabilité, dans le cadre de l'affaire exposée ci-dessus
- **EMETTRE** un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour 240 €
- **DIRE** que la charge financière, 240 €, sera supportée par la MIHT sur les crédits inscrits au budget
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes de Haute Tarentaise. The stamp contains the text 'UNION DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE TARENTAISE' and a small map of the region. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.